



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N

ARRETE N° 0007 /HC3N/SG
du 14 JUIN 2013

Portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Multisectoriel de Pilotage du Programme Stratégique 5 (CMPS5): Création d'un environnement favorable, coordination, mobilisation et animation de l'Initiative 3N « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* »

LE HAUT COMMISSAIRE

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu le décret n° 2011-20/PRN du 8 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n°2011-001/PRN du 7 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;
- Vu le décret n°2011-015/PRN du 21 avril 2011, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2011-217/PRN du 26 juillet 2011, portant organisation des services de la Présidence de la République et fixant les attributions de leurs responsables, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2011-407/PRN du 06 septembre 2011, portant création d'un Haut Commissariat à l'Initiative 3N ;
- Vu le décret n° 2011-480/PRN du 04 octobre 2011, portant nomination du Haut Commissaire à l'Initiative 3N ;
- Vu le décret n°2012-139/PRN du 18 avril 2012, portant approbation de la Stratégie de l'Initiative 3N « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable ;
- Vu le décret n° 2012-339/PRN/MP/AT/DC du 1^{er} août 2012, portant approbation du Programme de Développement Economique et Social du Niger (PDES) 2012-2015 ;
- Vu le décret n° 2012-541/PRN/PM du 13 décembre 2012, portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Interministériel d'Orientation des Programmes de l'Initiative 3N « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* » ;
- Vu l'arrêté n°0042/PM/HCI3N du 25 février 2013, portant création, attributions, composition et fonctionnement des Comités de Pilotage Multisectoriel des Programmes Stratégiques de l'Initiative 3N « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* » ;

ARRETE

Article premier : De la création

Il est créé auprès du Haut Commissariat à l'Initiative 3N, un Comité Multisectoriel de Pilotage du Programme Stratégique 5 (CMPS5) : « Création d'un environnement favorable, coordination, mobilisation et animation » de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

Article 2 : Des attributions

Le Comité Multisectoriel de Pilotage a pour mandat de piloter la mise en œuvre des programmes et sous-programmes opérationnels du Programme Stratégique 5 (CMPS5) : « Création d'un environnement favorable, coordination, mobilisation et animation » de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Le comité est partie intégrante du dispositif institutionnel de suivi du Plan de Développement Economique et Social

A ce titre, il est chargé de :

- Statuer sur la priorisation des investissements et mesures pour garantir la bonne exécution des programmes et des sous-programmes opérationnels du programme stratégique 5 (PS5) ;
- suivre et superviser la mise en œuvre des programmes et sous-programmes opérationnels du PS5;
- examiner et approuver les plans d'actions et les rapports annuels des programmes et sous-programmes opérationnels du PS5;
- coordonner les programmes opérationnels ainsi que les activités du PS5 et s'assurer de leur cohérence et de leur conformité avec les orientations du PDES 2012-2015 et du cadre stratégique de l'initiative 3N ;
- contribuer à l'échange d'informations et à la concertation entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDES 2012-2015 et de l'Initiative 3N ;
- veiller à la circulation de l'information entre les différents niveaux de suivi des programmes et sous-programmes opérationnels de l'initiative 3N ;
- assurer l'harmonisation des interventions des partenaires au développement au niveau des programmes et sous programmes du PS5 de l'Initiative 3N ;
- veiller à l'évaluation périodique des interventions rentrant dans le cadre de l'initiative 3N ;
- proposer au Comité Interministériel d'Orientation des Programmes de l'Initiative 3N (COPI3N) les mises à jour des orientations stratégiques éventuellement souhaitées des programmes de l'initiative 3N;
- contribuer à l'échange d'informations et à la concertation entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDES 2012-2015 ;

- participer à la mise à jour du Plan d'Actions Prioritaires du PDES 2012-2015 dans son domaine de compétence ;
- débattre de toute question dont il est saisi.

Article 3 : De la composition

Le Comité Multisectoriel de Pilotage du Programme Stratégique 5 (CMPS5) est composé comme suit :

Président :

- le Haut Commissaire à l'Initiative 3N;

Premier vice Président :

- le PTF, Chef de file du Programme Stratégique 5 de l'initiative 3N;

Rapporteurs :

- Un Conseiller du Haut Commissaire à l'Initiative 3N (HCN) ;
- Un représentant du Secrétariat Permanent de la mise en œuvre du PDES 2012-2015 ;

Membres :

- le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture ;
- le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage ;
- le Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement ;
- le Secrétaire Général du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- le Secrétaire Général du Ministère des Finances ;
- le Secrétaire Général du Ministère du Commerce ;
- le Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique ;
- le Secrétaire Général des Mines et du Développement Industriel ;
- le Secrétaire Général du Haut Commissariat à l'Initiative 3N,
- le Secrétaire Général du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;
- le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales ;
- le Responsable de la Cellule Agriculture et Elevage de la Présidence de la République ;

- le Responsable de la Cellule Eau et Environnement de la Présidence de la République ;
- le Responsable de la Cellule Communication de la Présidence de la République ;
- le Secrétaire Permanent de la mise en œuvre du PDES 2012-2015 ;
- le Secrétaire Permanent du Dispositif National de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNP/GC/CA), Cabinet du Premier Ministre ;
- le Secrétaire Exécutif du CNEDD ;
- le Directeur Général de la Décentralisation ;
- un représentant de la Banque Mondiale ;
- un représentant de l'Union Européenne ;
- un représentant de l'USAID ;
- un représentant de la FAO ;
- un représentant du PNUD ;
- un représentant de la Coopération Belge ;
- un représentant de la Coopération Française ;
- un représentant de la Coopération Danoise ;
- un représentant de la Coopération Luxembourgeoise ;
- un Représentant du FIDA ;
- un représentant de l'UEMOA ;
- un représentant de la BOAD ;
- un représentant de l'Ambassade d'Inde ;
- un représentant de l'Ambassade de Chine ;
- un représentant de l'Ambassade du Maroc ;
- un représentant du Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) ;
- un représentant du Secteur Privé ;
- un représentant des ONG nationales ;
- un représentant des ONG internationales ;
- un représentant de l'Association des Municipalités du Niger ;
- un représentant du Conseil National de la Jeunesse.

Article 4 : Le Comité Multisectoriel de Pilotage du Programme Stratégique 5 (CMPS5) peut créer en son sein des sous comités en cas de besoin.

Article 5 : Le Comité de Pilotage peut faire appel à toute personne physique ou morale dont les compétences sont nécessaires dans l'exécution de sa mission.

Article 6 : Le fonctionnement du Comité de Pilotage est pris en charge par le budget national. Il peut en outre bénéficier de toute autre assistance technique et financière.

Article 7 : Le Secrétaire Général du Haut Commissariat à l'Initiative 3N est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations:

PRN/CAB	01
PM/CAB	01
MF	01
MP/AT/DC	01
MH/E	01
MEL	01
Membres	40
J.O	01

AMADOU ALLAHOURY*

